PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 08/09/2026

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 19
Quorum : 10
Date de convocation : 02/09/2026

Présents :

M. Christian REBERT
Mme Pauline HAMRAOUI
M. Francis BONZON
Mme Anne-Lucie DANJEAN
M. Jacques SCHWARTZ
Mme Stéphanie RITZENTHALER
M. Jacques GAUDÉ
Mme Véronique LINTZ-RUIZ
M. Jean-Philippe STARCK
Mme Corinne LUDWIG
Mme Anne-Lise PIERRAT
M. Nicolas VAN HEYGHEN
M. Stéphane FRANCK
Mme Sema UCTEPE
Mme Alexia LE ROY
M. Aurélien TREIBER
M. Odin LUDWIG
Mme Natacha LEY
M. Nathan SCHANGEL

Ont donné procuration : /

Absents excusés non représentés : /

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil
3. Adhésion au groupement de commande de Colmar Agglomération
4. Avis sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
5. Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance (D-2026-09-01)

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé la candidature de Mme Corinne LUDWIG, assistée de Mme TRICOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE

Mme Corinne LUDWIG en qualité de secrétaires de séance. Elle sera assistée de Mme TRICOT.

Point 2 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (D-2026-09-02)

Rapporteur : M. le maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2026 est soumis à approbation.

Après délibération, il est adopté à l'unanimité.

Point 3 – Adhésion au groupement de commandes de Colmar Agglomération (D-2026-09-03)

Rapporteur : M. le maire

Les articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique offrent la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

En 2021, afin de répondre à une demande des maires de l'agglomération, la constitution d'un groupement de commandes permanent entre Colmar Agglomération et ses communes membres a été initiée, dans l'objectif de mettre en œuvre une politique d'achats groupés en matière de fournitures, de travaux et de services courants, ainsi que dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication.

Dans le cadre du nouveau mandat communal et intercommunal 2026-2032, le dispositif doit être renouvelé.

Le présent projet de convention a pour objet de constituer un groupement de commandes, à durée indéterminée entre Colmar Agglomération et ses communes-membres.

Le présent projet concerne les fournitures courantes, les services courants, les technologies de l'information et de la communication, les travaux courants.

En ce qui concerne la forme du groupement, le mandataire aura en charge de la procédure de passation. En revanche, l'exécution, notamment financière, du contrat sera assurée par chacun des membres du groupement. En conséquence, les communes membres du groupement recevront directement du titulaire les factures qui les concernent).

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le code de la Commande publique, notamment en ses articles L.2113-6 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.5211-4-4,
Vu les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale Colmar Agglomération,

Considérant l'intérêt de Colmar Agglomération et de ses communes-membres de s'engager dans une démarche commune d'achats suivant l'exposé ci-dessus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE

Colmar Agglomération comme coordonnateur de ce groupement de commandes

AUTORISE

M. le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement de commandes et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération

DIT

que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours grâcieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point 4 – Avis sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (D-2026-09-04)

Rapporteur : M. le maire

M. le maire expose que, par courrier réceptionné le 6 août 2026, la Collectivité européenne d'Alsace a sollicité l'avis de la commune dans le cadre de l'élaboration du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à l'échelle de l'Alsace.

Ce plan vise à favoriser le développement des activités de randonnée pédestre, équestre et VTT, tout en conciliant les usages de loisirs avec la préservation des espaces naturels. Il a notamment pour objet de garantir la continuité et la qualité des itinéraires de randonnée et de contribuer à la préservation des chemins ruraux.

L'adoption du PDIPR par la Collectivité européenne d'Alsace nécessite la consultation préalable des communes concernées.

Vu l'article L.361-1 du code de l'environnement ;
Vu les articles L.161-6-1 et D.161-11-4 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux ;
Considérant que la Collectivité européenne d'Alsace élabore un PDIPR à l'échelle alsacienne après consultation des communes concernées ;
Considérant que ce plan a pour objet de pérenniser les itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT, de préserver le patrimoine des chemins ruraux et de structurer l'offre de randonnée sur le territoire ;
Considérant que l'inscription d'un itinéraire au PDIPR empruntant des chemins ruraux communaux devra faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal ;

Considérant que, à la date de la présente délibération, le territoire de la commune d'Andolsheim n'est concerné que par un itinéraire de randonnée pédestre situé à l'est de la commune, au niveau de la digue, tel que figurant sur les documents cartographiques annexés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET

un avis favorable à la mise en place du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) Alsace porté par la Collectivité européenne d'Alsace, dont les documents cartographiques sont annexés à la présente délibération ;

un avis favorable à la stratégie de mise en œuvre de ce plan

ACCEPTE

le principe de la participation de la commune d'Andolsheim à l'inscription ultérieure de chemins ruraux communaux au PDIPR Alsace

PREND ACTE

que la présente délibération ne vaut pas autorisation de passage ni inscription d'un itinéraire au PDIPR et qu'une délibération ultérieure du conseil municipal sera nécessaire pour toute inscription de chemins ruraux communaux.

DEMANDE

à être informée par la Collectivité européenne d'Alsace de toute proposition d'inscription d'un itinéraire situé sur le territoire communal

S'ENGAGE

pour les chemins ruraux qui feraient l'objet d'une future inscription au PDIPR, à ne pas les aliéner, à maintenir leur caractère ouvert au public et à examiner les modalités de balisage et d'entretien dans le cadre des conventions qui seront proposées

PREND ACTE

que la commune peut procéder au recensement de ses chemins ruraux conformément à l'article L.161-6-1 du code rural et de la pêche maritime et qu'elle devra, le cas échéant, transmettre à la Collectivité européenne d'Alsace le tableau récapitulatif correspondant ;

ACCEPTE

si nécessaire, d'accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du PDIPR Alsace.

Point 5 – Rapport des commissions et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission des finances

Le 21 juillet 2026, le maire, dans le cadre de la délégation que lui a consentie le conseil municipal a contracté un prêt de 1,1 M€ auprès de La Banque Postale pour financer la construction d'un complexe sportif et associatif, avec un taux fixe de 4,06 % sur 25 ans (échéance au 01/09/2051), des remboursements trimestriels en amortissement constant, une commission d'engagement de 0,10 %, et un versement unique des fonds prévu le 26/08/2026, sous conditions suspensives (délibération validée, signature des parties). Le prêt est éligible à l'Annexe Sociale et son remboursement anticipé est possible avec indemnité actuarielle.

Par décision du 4 août 2026, le maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal a décidé de rembourser de manière anticipée le crédit-relais de 2 000 000 € contracté auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour financer un complexe sportif et associatif, sans indemnité.

Commission urbanisme et logement

La commission s'est réunie les 28 juillet, 11 août et 8 septembre et a instruit 20 déclarations préalables dont 1 déclaration modificative, 6 permis de construire dont 3 modificatifs, 4 certificats d'urbanisme d'information.

Commission travaux et bâtiments

Mme HAMRAOUI procède à une restitution du projet école et périscolaire. Elle explique que depuis le mois d'avril 2026, un groupe d'élus travaille à la définition des besoins futurs de l'école et du périscolaire. Les utilisateurs (école et périscolaire) ont été associés pour identifier les besoins en locaux, espaces de rangement, restauration, salle de sport, accessibilité et confort. L'ADAUHR, mandaté pour réaliser une étude de faisabilité, a étudié trois scénarios d'aménagement. À ce stade, le scénario 3, prévoyant l'école dans un bâtiment neuf et le périscolaire dans le bâtiment existant, apparaît comme la piste la plus pertinente. Il permettrait notamment d'augmenter les surfaces, de préserver la cour actuelle, de conserver le bâtiment ancien et de limiter les perturbations pendant les travaux. Des ajustements restent à étudier, notamment concernant l'extension de la cour et les accès au site. L'étude de faisabilité est toujours en cours et aucun choix définitif n'a encore été arrêté concernant l'organisation des locaux, le coût, le calendrier ou le financement du projet. Les scénarios étudiés demeurent donc des hypothèses de travail destinées à être affinées au fil de la concertation.

Commission vie scolaire et périscolaire

Le rapport de contrôle inopiné de l'accueil de loisirs réalisé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du 18 août 2026 révèle un avis global satisfaisant : l'équipe est investie, la directrice rigoureuse et les enfants évoluent dans un cadre sécurisant, malgré des locaux exigus. Les points à améliorer concernent l'absence de registre de soins, de registre de sécurité et d'exercices d'évacuation réguliers, ainsi que

la communication du projet pédagogique aux familles. Concernant ces derniers points Mme Natacha LEY indique que le registre de sécurité existe mais que le service technique de la mairie avait oublié de le remettre à sa place lors de sa dernière utilisation, les exercices d'évacuation sont réalisés mais en effet pas en été et les familles savent qu'elles peuvent consulter le projet pédagogique au périscolaire puisque cela est dit à l'assemblée générale mais ne viennent pas.

Commission communication

Le prochain numéro de Andolsheim.com est en cours de relecture. Mme Alexia LE ROY annonce qu'un questionnaire y sera inséré afin de recueillir l'avis des habitants sur son contenu. Les administrés seront notamment invités à exprimer ce qu'ils apprécient le plus et le moins et quelles thématiques ils aimeraient retrouver dans les prochaines éditions. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, ce questionnaire sera également mis en ligne sur l'application Intramuros. M. le maire la félicite pour le travail accompli au sein de la commission.

Commission jeunesse

La commission des jeunes a rencontré hier son homologue de Horbourg-Wihr afin de faire connaissance et d'organiser des projets communs à partir de 2027. Ce rapprochement devrait permettre de mobiliser un plus grand nombre de jeunes et d'insuffler une nouvelle dynamique aux actions menées. Pour 2026, la commission des jeunes d'Andolsheim poursuit ses activités avec les rendez-vous traditionnels : Téléthon, cérémonie du 11 novembre et fête des aînés.

Commission vie associative

La liste des associations de la commune continue de s'enrichir avec l'arrivée de Tire-Bouchon, présidée par M. Alain HUCK. Pour rappel, au nombre des associations ayant dernièrement rejoint la liste figurent également Graines de Parents, présidée par Mme Emilie STARCK et Ando 3 Soleil, présidée par M. Aurélien TREIBER.

La réunion annuelle des présidents d'associations, destinée à organiser l'occupation des salles pour la saison 2026-2027, se tiendra le 30 septembre.

La commission municipale des jeunes a, quant à elle, invité les présidents d'association à une réunion le 16 octobre afin de préparer le Téléthon du 4 décembre.

Commission des affaires culturelles

La soirée cinéma de plein air s'est déroulée le 29 août sur la place des fêtes. Mme Stéphanie RITZENTHALER remercie les élus qui ont participé à l'installation ainsi qu'au rangement à l'issue de la manifestation. L'événement a réuni environ 120 participants. La buvette a dégagé un bénéfice de 634 €, qui sera reversé au profit du CCAS. La commission travaille désormais à l'organisation de l'exposition Nom'Art, qui se tiendra les 13 et 14 novembre. Comme chaque année, la journée du 13 novembre sera consacrée aux écoles.

Commission environnement, développement durable

La commission s'est réunie le 7 septembre pour évoquer l'organisation de la journée citoyenne, dont la date reste encore à définir.

Commission embellissement et cadre de vie

Le jury du concours des maisons fleuries a parcouru les rues de la commune le 7 août 2026. À l'issue de sa visite, il a décerné un 1er prix, six 2ème prix et huit 3ème prix. Mme Natacha LEY souligne que la mairie a obtenu la note de 18,5/20, tout en rappelant qu'elle ne participe pas au concours. La remise des prix aux lauréats est prévue au mois d'avril prochain. Le jury a toutefois constaté une diminution du fleurissement dans la commune. Cette situation peut s'expliquer, d'une part, par les épisodes de sécheresse qui ont rendu l'entretien des jardins plus difficile et, d'autre part, par l'évolution des pratiques des habitants en matière d'aménagement paysager.

Mme LEY informe ensuite que la mise en place des décorations de Noël est programmée les 16 et 17 novembre et que la commission des jeunes prévoit d'effectuer un tour du village afin de désigner les plus belles décorations de Noël. Le lauréat sera mis à l'honneur dans le bulletin communal.

Commission voirie, circulation et accessibilité

La Trace a signalé que, dans le virage rue de Colmar, avant le restaurant chez Manu, l'interdiction de stationner matérialisée par une ligne jaune n'est pas suffisamment respectée. Cette situation complique la circulation des bus. Afin de faciliter le passage des bus, des barrières seront installées.

Commission mémoire, patrimoine et cimetière

M. Jacques GAUDÉ informe que des prises de vues aériennes du cimetière ont été réalisées à l'aide d'un drone. Ces clichés permettront de comparer l'occupation réelle des emplacements avec le plan papier existant. Une prochaine réunion est programmée le 28 septembre afin d'évoquer la poursuite des travaux relatifs à la gestion du cimetière.

Il indique également que le drapeau destiné à l'école Jeanne Meyer a été réceptionné. Son coût s'élève à 1 090 €. Cette dépense sera répartie entre la commune et l'UNC. L'opération bénéficiera en outre de subventions accordées par la CEA et l'association Ando3Soleil.

M. GAUDÉ informe enfin qu'à compter de la rentrée 2026, chaque école devra organiser, autour du 11 novembre, une cérémonie annuelle d'hommage à tous les « Morts pour la France », concernant les élèves à partir du CM1 dans le cadre d'un travail pédagogique sur la mémoire, la citoyenneté et les valeurs de la République.

CCAS

La collecte organisée cette année au profit de la Ligue contre le cancer a permis de récolter 11 474 €. Le CCAS a adressé ses remerciements aux généreux donateurs et aux bénévoles mobilisés, par le biais d'un message diffusé sur Intramuros.

Le CCAS s'est réuni ce jour. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figurait l'organisation de la collecte nationale au profit de la Banque Alimentaire, prévue les 6, 7 et 8 novembre 2026. À l'instar des années précédentes, la collecte se tiendra à Andolsheim le 7 novembre sur la place des Fêtes.

Mme Véronique LINTZ-RUIZ suggère qu'une présentation des actions du CCAS soit faite dans un prochain Andolsheim.com. Cette proposition est accueillie favorablement par l'assemblée.

Syndicat mixte pour l'accueil des personnes âgées de Kunheim (SYMAPAK)

Lors de l'assemblée générale du 8 juillet 2026 l'historique du syndicat a été présenté. L'EHPAD a ouvert ses portes en 1993 avec 60 chambres. Depuis, des travaux d'extension ont permis d'augmenter sa capacité à 127 lits sur une superficie de 10 000 m², incluant un espace balnéo et une salle de kinésithérapie. En 2025, le budget était d'un peu plus de 7 500 000 €. L'établissement emploie 130 salariés, représentant 108 équivalents temps plein (ETP), et bénéficie de l'aide de 125 bénévoles, totalisant 15 118 heures de service, dont 2 497 heures consacrées aux services techniques. La maladie dominante est Alzheimer et, avec le choc démographique, le nombre de places en EHPAD sera insuffisant dans les années à venir. Actuellement, la structure reçoit 1 000 demandes par an pour seulement 35 places disponibles. La Roselière propose également un service de restauration avec des repas à 12 € et possède la licence IV. Parmi les projets futurs figurent la création d'une seconde salle à manger pour les résidents en perte d'autonomie, l'aménagement d'une terrasse pour l'accueil de jour, et une extension de 30 places si l'établissement est sélectionné pour un appel à projet lancé par la CEA et l'ARS. Dans le cas contraire, la création d'une résidence autonomie est envisagée. L'établissement accueille également une association Handi'chiens qui forme des chiens d'assistance. Le président de la Roselière invite les conseils municipaux intéressés à visiter les locaux et à partager un repas sur place.

Territoire d'Énergie Alsace

Le rapport d'activité 2025 de Territoire d'Énergie Alsace met en lumière ses engagements majeurs pour la transition énergétique locale : création d'Alsace Synergies (PMO pour l'autoconsommation collective), soutien aux projets citoyens (Centrales Villageoises de la Weiss), développement du gaz vert (méthanisation, partenariat avec GRDF), et accompagnement des collectivités via des dispositifs comme Happy Gaz Vert/Collectivités ou le conseil photovoltaïque. Il détaille aussi les évolutions statutaires du syndicat, l'acquisition d'un nouveau siège à Colmar, et les réalisations concrètes (enfouissement de lignes, rénovation de l'éclairage public). Les finances reposent sur des redevances concessionnaires et l'accise électrique, avec un budget équilibré malgré un léger déficit d'investissement.

Colmar Agglomération

L'enquête publique sur le Plan de Mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération, menée du 1er juin au 1er juillet 2026 par une commission présidée par Brigitte Reibel, a abouti à un avis favorable avec réserve. Le projet vise à encourager une évolution significative des habitudes de déplacement en favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage), afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (-43 % d'ici 2030) et d'améliorer la qualité de vie. Sa mise en œuvre dépendra de la création immédiate d'un comité de suivi pour garantir concertation, évaluation et cohérence avec le PCAET, ainsi que de l'amélioration de la communication et de l'intégration des acteurs locaux (communes, hôpitaux, associations).

Point 6 – Divers

En remplacement de Mme Tracy FAGAN, responsable du service technique, en disponibilité pour une période de deux ans à compter du 1er septembre, M. Pascal LANG a pris ses fonctions le même jour.

Le Procureur de la République a donné son accord pour la célébration des mariages à la salle des fêtes municipale située au 2 Grand'rue. Cette affectation en vigueur depuis le 18 août permet de garantir l'accessibilité des cérémonies aux personnes à mobilité réduite, la salle des mariages actuelle n'étant pas adaptée.

M. Nathan SCHANGEL informe que le 18 septembre prochain, les pompiers d'Andolsheim vont procéder aux exercices d'évacuation des écoles et du périscolaire.

Mme Natacha LEY a été interpellée concernant les nuisances causées par l'utilisation du distributeur de pizzas notamment la nuit. M. le maire propose, dans un premier temps d'informer l'exploitant et de lui demander quelles mesures il envisage afin de faire cesser les troubles. Selon la réponse, une mesure de police pourra être envisagée.

M. Aurélien TREIBER signale un arbre dont les branches dépassent largement sur la rue des Vignes. M. Jacques SCHWARTZ répond qu'il a eu connaissance de problème et qu'il a demandé aux propriétaires de faire le nécessaire au plus vite. Si les travaux n'ont pas encore été réalisés, ils sont prévus.

Mme Anne-Lise PIERRAT demande si les dates des réunions du conseil municipal peuvent être communiquées à la population, comme le souhaitent certains administrés. Il lui est répondu que ces informations figurent déjà sur le site internet, dans le Andolsheim.com et qu'elles seront également être diffusées via l'application Intramuros dans la rubrique agenda.

Mme Sema UCTEPE signale la présence de rodéos sur le ban de la commune. M. le maire indique que des bruits de moteurs et les crissements de pneus sont effectivement audibles la nuit, en particulier sur la RD 415. Malheureusement la gendarmerie ne peut être présente en permanence. Il ajoute que la mise en place de la vidéoprotection pourrait permettre d'améliorer la situation.

Mme Alexia LE ROY souhaite qu'un rappel soit effectué concernant la priorité à droite à l'intersection de la rue des Messieurs et de la Cour des Marguerites. M. le Maire demande à la commission Voirie, Circulation et Accessibilité de se saisir de cette question.

M. Stéphane FRANCK demande s'il est possible de disposer des statistiques relatives aux cambriolages dans la commune. M. le Maire indique que les chiffres de la délinquance sont présentés chaque année, généralement au mois de mars, lors de l'inspection de la Communauté de brigades. Il précise que ces données ne concernent pas uniquement les cambriolages, mais l'ensemble des faits de délinquance constatés sur le territoire. M. le maire informe que la gendarmerie a récemment alerté sur la recrudescence des vols à la roulotte observée depuis plusieurs mois dans le département, visant principalement des camionnettes et véhicules utilitaires contenant de l'outillage. Les conseils de prévention diffusés par la gendarmerie ont été relayés sur l'application Intramuros.

M. Jean-Philippe STARCK indique avoir constaté, il y a quelque temps, de nombreuses incivilités aux abords des points de collecte et souhaite savoir si la situation s'est améliorée. M. le maire répond que des incivilités sont malheureusement encore constatées quotidiennement. Il ajoute que cette problématique pourrait également être atténuée grâce au déploiement de la vidéoprotection.

La séance est levée à 21h47.

La secrétaire

Corinne LUDWIG

Le maire

Christian REBERT